

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 561

présenté par
M. Moreau
-----**ARTICLE 11 DECIES**

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« par ordre décroissant d'importance de la part prise dans la composition du miel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification. Le principe de l'étiquetage des pays d'origine du miel est acté, ne compliquons pas sa mise en place par un dispositif trop détaillé.